

## Départs en vacances : Principaux chantiers autoroutiers et Derniers conseils pratiques pour prendre la route en toute sécurité

---

*Alors que les départs en vacances se profilent, le Ministre wallon des Travaux publics et de la Sécurité Routière Carlo DI ANTONIO, la SOFICO et la Direction opérationnelle Routes et Bâtiments (SPW) vous proposent de faire le point sur les principaux chantiers actuellement en cours sur les autoroutes de Wallonie<sup>1</sup>.*

*Le Ministre wallon et l'AWSR et vous donnent également quelques conseils pour préparer votre véhicule et prendre la route en toute sécurité.*

### LE POINT SUR LES CHANTIERS

**Bonne nouvelle pour les usagers qui empruntent l'autoroute A501** : les voies y seront totalement libérées pendant la semaine du 2 juillet. Ces travaux avaient démarré en avril dernier et visaient à réhabiliter le revêtement de l'autoroute entre Ecaussinnes et La Louvière (environ 5,5 km), ainsi que deux grands échangeurs : Bois d'Haine et Familleureux. Ces travaux s'inscrivaient dans le cadre de la réhabilitation du revêtement du triangle autoroutier E42/A15-E19/A7-A501. L'ensemble du triangle aura été réhabilité à l'exception de la portion de l'E42/A15 en direction de Liège qui sera réalisée ultérieurement.

---

<sup>1</sup> Pour rappel, la SOFICO assure la gestion d'un réseau routier d'environ 2.300 kilomètres (près de 900 kilomètres d'autoroutes wallonnes et de 1.400 kilomètres de routes nationales). Elle bénéficie pour cette tâche de l'assistance technique de la Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments du Service Public de Wallonie.

## **1. E40/A3 – Réaménagement et réhabilitation de l'échangeur n°34 « Hauts-Sarts/Hermée »**

Un chantier de réaménagement et de réhabilitation de l'échangeur n°34 « Hauts-Sarts/Hermée » a débuté en avril dernier. Les travaux permettront notamment de résoudre des problèmes de fluidité et de remontées de files:

- la sortie n°34 de l'E40/A3 en provenance de Aachen sera élargie à 2 bandes au lieu d'une seule. La voie de droite permettra d'emprunter un bypass qui sera créé pour permettre aux usagers de gagner la rue de Hermée vers le zoning sans emprunter le rond-point ;
- deux autres bypass seront installés : le premier permettra aux usagers venant de la Première avenue de gagner directement la rue de Hermée vers Herstal ou vers l'E40/A3 en direction de Aachen et le second permettra aux usagers en provenance de l'E40/A3 depuis Bruxelles ou depuis la rue en Bois de gagner directement l'autoroute E40/A3 vers Bruxelles.

Ces travaux n'ont, jusqu'au 25 juin, pas engendré de fortes incidences sur le trafic : il était possible de réaliser les premières opérations hors chaussée, ou en déviant la voirie, ou de nuit.

Les opérations qui viennent de débuter engendrent un impact plus conséquent pour les usagers : elles ont donc été regroupées principalement pendant les congés scolaires (du 25 juin au 16 septembre), de manière à alléger au maximum l'incidence des travaux. Le chantier devrait être terminé dans le courant du mois d'octobre 2018.

Budget : 2.595.000 € HTVA

[Plus d'information](#)

## **2. E40/A3 - Réhabilitation du revêtement entre Vottem et Rocourt vers Loncin**

Ce chantier se déroule en grande partie durant la nuit et pendant les vacances scolaires afin de limiter au maximum l'impact sur le trafic. Il vise à remplacer le revêtement entre Vottem et Rocourt, vers Loncin, ainsi qu'à réhabiliter l'écran anti bruit à hauteur de Rocourt.

La 1<sup>ère</sup> phase a eu lieu pendant plusieurs nuits au début du mois de juin. Elle visait à réhabiliter le revêtement de l'autoroute E40/A3 entre Vottem et Rocourt, en direction de Loncin. Ce chantier se poursuivra avec impacts en journée au mois d'août et de septembre par la réhabilitation de l'E40/A3 entre Rocourt et Alleur en direction de Loncin. 3 bandes seront maintenues dans chaque sens.

Budget : 2.800.000 € HTVA

### **3. E42-E19/A7 – Réhabilitation du revêtement entre Obourg et Thieu vers Bruxelles**

Le 11 juin dernier, un chantier de réhabilitation de revêtement de l'autoroute E42-E19/A7 a débuté entre Obourg et Thieu. Ces 8 kilomètres de travaux portent uniquement sur les voies en direction de Bruxelles. Ce chantier, qui se situe dans le prolongement du chantier de réhabilitation entre Mons et Obourg, a débuté lorsque ce dernier s'est achevé. La circulation s'effectue entre Obourg et Thieu sur deux voies au lieu de trois et la vitesse y est limitée à 50 km/h.

Les voies de gauche et du milieu seront réhabilitées et relâchées vers la mi-juillet. Les voies seront donc libérées avant la reprise du chantier en août, qui permettra de terminer les travaux sur la voie de droite et la bande d'arrêt d'urgence avant la rentrée de septembre.

Budget : environ 2.200.000 € € HTVA

### **4. E411/A4 – Réhabilitation du revêtement de l'autoroute entre Daussoix et Beez**

Ce chantier vise à réhabiliter le revêtement de l'autoroute E411/A4 entre Daussoix et Beez, ainsi que des bretelles des échangeurs de Champion (n°13) et de Bouge (n°14). Il a débuté le 14 mai dernier.

Concrètement, ces travaux permettent :

- La réhabilitation du revêtement de plus de 7 km d'autoroute, dans les deux sens de circulation, entre Daussoix et Beez (en ce compris le viaduc de Beez) ;
- La réfection du revêtement des bretelles des échangeurs de Champion (n°13) et de Bouge (n°14) ;
- Le remplacement des glissières de sécurité sur tout le tronçon ;
- La réparation du pont de l'échangeur de Daussoix supportant l'E411/A4 ;
- De réaliser des réparations de béton sous le pont de l'échangeur de Bouge ;
- L'aménagement définitif du rond-point à la sortie de l'échangeur de Bouge en direction du Luxembourg.

Les travaux se poursuivent jusqu'à la semaine du 9 juillet, sur les voies vers Bruxelles.

Cette semaine et la suivante, vers Bruxelles, les échangeurs seront alternativement fermés.

[Plus d'information](#)

Deux bandes sont disponibles dans chaque sens avec une vitesse limitée à 70 km/h.

Par ailleurs, vers Bruxelles, pour désengorger la voie de droite, un bypass a été aménagé à la sortie Eghezée pour permettre aux usagers souhaitant gagner Liège ou Mons, d'emprunter la voie la plus à gauche et d'effectuer un demi-tour à cette sortie pour gagner l'échangeur de Daussoulx.

Dès la semaine du 9 juillet, le travail se concentrera sur les voies vers Le Luxembourg (le basculement de phase s'effectuera sur plusieurs jours pendant lesquels la signalisation sera progressivement adaptée de nuit).

Pendant cette dernière phase de chantier :

- Deux bandes seront disponibles dans chaque sens ;
- Les usagers circulant vers le Luxembourg et voulant emprunter la sortie Champion (n°13), Bouge (n°14) ou l'échangeur de Daussoulx, devront impérativement se diriger sur la voie de droite ;
- Les échangeurs de Bouge et Champion devront également être fermés successivement dans ce sens. Les dates exactes de ces fermetures seront communiquées ultérieurement.

Enfin, l'aménagement du rond-point de Bouge sera effectué principalement de nuit, pour être libéré en journée.

Au vu d'importants problèmes de fluidité du trafic à cet endroit, il a été demandé à l'entrepreneur d'accélérer la réalisation de ce chantier par le recours à un travail de nuit accru ainsi qu'un service continu les week-ends et en période de congés scolaires. Ces mesures permettront de libérer toutes les voies de circulation deux mois avant l'échéance initiale annoncée, soit en septembre prochain.

Budget : plus de 9.150.000 € HTVA

## **5. E411/A4 – Réhabilitation du Viaduc de Custinne**

La réhabilitation du viaduc de Custinne a débuté le 3 avril 2017, après des travaux préparatoires. Les travaux consistent notamment à renouveler l'étanchéité et les revêtements de l'ouvrage (uniquement sur les voies vers Bruxelles, car ces opérations ont déjà été effectuées en 2007 sur les voies vers le Luxembourg), remplacer les joints de dilatation et poser de nouveaux dispositifs de retenue. Deux voies de circulation sont maintenues dans chaque sens avec une vitesse limitée à 50 km/h. Le travail vient de s'achever sur les voies vers Bruxelles avec la pose de l'étanchéité et du revêtement en voie gauche et en berme centrale. Le travail se concentre à présent sur les voies vers le Luxembourg avec l'installation des dispositifs de retenue et le remplacement des joints de dilatation. Les travaux devraient s'achever à l'automne 2018, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Budget : 2.900.000 € HTVA

## **6. E25/A26 - Réhabilitation du revêtement entre Werbomont et Les Tailles vers Bastogne**

Un chantier de réhabilitation de l'autoroute E25/A26 entre Werbomont et Les Tailles a débuté le 16 avril dernier. Il vise à assurer la réfection de la voirie sur un tronçon de 17 kilomètres uniquement en direction de Bastogne, y compris les bretelles des échangeurs de Manhay et de la Baraque de Fraiture.

Une seule voie de circulation est accessible aux usagers, dans chaque sens. La vitesse est limitée à 70 km/h. Le chantier devait être terminé en juillet 2018 mais accuse du retard.

Depuis le 23 juin, les voies ont été libérées entre la Baraque de Fraiture (dont la montée de la Baraque de Fraiture) et les Tailles, soit sur un peu plus de 6 kilomètres.

### Concernant l'échangeur n°50 « La Roche, Vielsalm » (Baraque de Fraiture) :

- Vers Bastogne, l'accès et la sortie ont été à nouveau ouverts le 25 juin, comme précédemment annoncé ;
- Vers Liège, l'accès et la sortie seront fermés pour réhabilitation du 28 juin jusqu'au 5 juillet prochain.

La réhabilitation de l'échangeur de la Baraque de Fraiture, ainsi qu'un tiers du chantier (dont la montée de la Baraque), seront donc achevés pour la période des congés d'été.

Par contre, le reste du chantier, entre Werbomont et la montée de la Baraque de Fraiture, devra se poursuivre :

- Du 7 au 29 juillet, vers Bastogne uniquement, une voie supplémentaire sera disponible, la circulation s'effectuera donc sur 2 bandes avec une vitesse limitée à 70 km/h. Les usagers voulant emprunter la sortie n°49 Manhay devront emprunter la voie la plus à droite dès Werbomont.
- A partir du mois d'août, la circulation repassera vers Bastogne à une seule voie jusqu'à la fin du chantier.

Il est à noter que vers Liège, rien ne change par rapport à la situation actuelle. La circulation s'effectuera toujours sur une voie avec une vitesse limitée à 70 km/h.

Enfin :

- la sortie Harre, en direction de la N30, restera fermée jusqu'à la fin du chantier.
- la réhabilitation de tout l'échangeur de Manhay sera réalisée pendant le mois d'août engendrant quelques jours de fermeture.

L'objectif est d'achever ce chantier avant le début du mois de septembre.

Budget : près de 7.735.000 € HTVA

### **7. E25/A26 – Réhabilitation du revêtement entre Bastogne et Massul**

Un chantier visant à réhabiliter l'autoroute E25/A26 entre Bastogne et Massul, ainsi que les échangeurs compris dans ce tronçon, a débuté le 12 mars dernier.

Concrètement, ces travaux permettent la réfection du revêtement :

- de plus de 21 km d'autoroute, dans les deux sens de circulation, entre Massul et Bastogne ;
- des bretelles des échangeurs de Bastogne, de Villeroux, de Nives et de celui reliant l'E25/A26 à l'E411/A4 ;
- des aires de Remichampagne.

Depuis la mi-avril, l'autoroute est réduite à une bande de circulation dans chaque sens entre Bastogne et Massul. Ce sera le cas jusqu'à la fin du chantier prévue à la fin du mois d'octobre prochain. Toutes les bretelles de l'échangeur de Bastogne ont été réhabilitées en début de chantier et sont accessibles. Par contre, vers Arlon, les bretelles de l'échangeur de Villeroux, de Nives et l'aire de Remichampagne sont actuellement fermées jusqu'aux alentours du 9 juillet prochain. A partir de cette date et jusqu'à la fin du mois d'octobre, vers Bastogne, les bretelles de l'échangeur de Villeroux, de Nives et l'aire de Remichampagne seront inaccessibles. La bretelle reliant l'E411/A4 à l'E25/A26 vers Liège devra être fermée pour être réhabilitée dans le courant du mois d'août, achevant ainsi la réhabilitation de cet échangeur.

Budget : 17.050.000 € HTVA

### **8. E42/A27 – Réhabilitation du revêtement et sécurisation de la berme centrale entre Malmedy et Breitfeld**

Un chantier a débuté le 28 mars dernier sur l'autoroute E42/A27 entre Malmedy et Breitfeld, soit sur 26 kilomètres. Il vise à sécuriser la berme centrale (remplacement des bermes centrales en béton par des glissières de sécurité métalliques) sur la totalité du chantier et à réhabiliter le revêtement sur une zone de 19 kilomètres, entre Ligneuville et Breitfeld, dans les deux sens de circulation. Il est prévu pour une durée de deux ans et est découpé en 2 phases pour limiter au maximum l'impact sur le trafic. Phase 1 : Le chantier s'est déroulé du 28 mars à fin juin 2018, entre Malmedy et Saint-Vith (19 kilomètres), puis de fin-juin à la fin de l'année 2018, entre Ligneuville et Saint-Vith (12 kilomètres). Les 7 kilomètres situées entre Malmedy et Ligneuville ont été libérés avec avance sur le

planning. Phase 2 : de fin mars 2019 à la fin de l'année 2019 entre Saint-Vith et Breitfeld (7 kilomètres).

Sur le tronçon impacté, une bande de circulation est disponible dans chaque sens à la place de deux et la vitesse est limitée à 70 km/h. Certaines bretelles d'entrées et de sorties d'autoroute seront temporairement fermées à partir d'août 2018.

Budget : près de 17.320.000 € HTVA

### **9. E42/A15 – Mise à trois voies entre Andenne et Daussoulx**

Un chantier visant à réhabiliter l'autoroute E42/A15 entre Andenne et Daussoulx, ainsi qu'à doter ce tronçon d'une troisième voie, a débuté à la mi-août 2017. La durée totale des travaux est estimée à un an, sous réserve de conditions météorologiques favorables. Ce chantier porte sur près de 15 kilomètres d'Andenne vers Daussoulx et sur plus de 13 kilomètres de Daussoulx vers Andenne.

En complément de cet élargissement et de cette réhabilitation (comprenant les ponts inférieurs sur le tronçon), d'autres travaux sont également prévus, à savoir :

- le remplacement des glissières de sécurité ainsi que de la signalisation verticale ;
- la création de parkings de co-voiturage à la sortie 10A (Fernelmont) pour 39 places et à la sortie 10 (Hingeon) pour 33 places ;
- la réfection et le curage des bassins d'orages sur la section ;
- la réhabilitation complète, dans les 2 sens, du parking de Fernelmont.

Depuis le 11 juin, les travaux sur autoroute sont entrés dans leur dernière phase et se concentrent sur les voies vers Liège, entraînant des modifications des conditions de circulation : deux bandes sont maintenues dans chaque sens avec une vitesse limitée à 70 km/h en direction de Liège et 90 km/h en direction de Mons.

Vers Liège : les usagers souhaitant emprunter les sorties « Fernelmont », « Hingeon » et « Andenne » doivent se diriger sur la voie la plus à droite du chantier. Les usagers circulant sur la voie de gauche ne peuvent donc pas emprunter ces sorties.

Le chantier est à présent quasiment terminé sur les voies vers Mons : la troisième voie a été réalisée, la réhabilitation des autres bandes de circulation et des ponts de l'échangeur de Daussoulx a été effectuée, ainsi que la pose de revêtement hydrocarboné sur toute la surface. Pour ce sens, des opérations de finalisation devront encore être effectuées au niveau de la pose des panneaux de signalisation et des glissières de sécurité.

Sur les voies vers Liège : les derniers mois du chantier permettront de poursuivre la réhabilitation des ponts de l'échangeur de Daussoulx, des autres voies de circulation

(réparation en béton) et de poser le revêtement hydrocarboné sur toute la surface. La fin du chantier est prévue dans le courant du mois d'août 2018.

Budget : 35.000.000 € HTVA

### **10. E42/A15 – Réhabilitation du pont 34 de La Louvière**

Ce chantier, qui a débuté en avril 2015, vise à renforcer la structure métallique de l'ouvrage d'art et à remplacer le tablier du pont. Le travail porte sur le pont qui supporte les voies vers Mons. Le renforcement de la structure métallique est terminé et les appuis sont posés. Le demi-tablier est en cours de ferrailage et de façon imminente, la dalle de tablier en béton sera réalisée.

Deux bandes de circulation sont maintenues dans chaque sens, avec une vitesse limitée à 70 km/h vers Liège et 50km/h vers Mons. La fin de ce chantier est prévue à la fin de l'année 2019, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Budget : 9.800.000 € HTVA

### **11. E42/A16 – Réhabilitation complète du pont de Pommeroel**

Après des travaux préparatoires effectués en août 2017, le chantier de réfection du pont de Pommeroel (pont 102) sur l'E42/A16, qui surplombe le canal Nimy-Blaton-Péronnes, a débuté le 13 novembre 2017. Ce chantier prévoit le désamiantage, la démolition du pont de Pommeroel et la reconstruction complète de l'ouvrage. Il est prévu pour une durée d'environ deux ans. Deux voies de circulation sont maintenues en direction de Tournai et une voie de circulation en direction de Mons. La vitesse est limitée à 50 km/h. Il est à noter que l'ouvrage d'art comporte deux ponts (un par sens de circulation), chacun constitué de trois travées (une partie avant le Canal, une au-dessus et une après). On travaille depuis le début du chantier sur le pont supportant les voies vers Tournai. Il devrait être reconstruit pour la fin de cette année 2018, avant l'hiver, permettant ainsi d'accueillir le trafic et de procéder aux opérations identiques sur l'autre pont.

Budget : 10.500.000€ HTVA

### **12. Réhabilitation du R9 de Charleroi**

Ce chantier, qui a débuté en septembre 2014, vise à réhabiliter la partie sud (aérienne) du R9 sur un tronçon de 1,8 kilomètre entre la rue de l'Acier et la Porte de La Neuville. 15 ponts, 9 viaducs, ainsi que 9 accès et sorties ont été mis à nu et réparés en profondeur. Dans le cadre de la troisième phase des travaux de génie civil, l'autoroute A503 est fermée par sens à partir de la sortie des Hiercheuses durant plusieurs week-ends. Ces fermetures permettent la mise en charge des quadripodes, structures destinées à renforcer, par la face inférieure, les viaducs situés au-dessus du parking de la Villette.



Par contre, la troisième phase de la partie génie civil est clôturée sur l'anneau. Depuis la fin du mois d'avril, depuis la sortie « Porte de la Villette/Ville Basse », jusqu'à l'accès de l'A503 « Porte de France », seules deux bandes restent accessibles avec une vitesse limitée à 50 km/h suite aux travaux de mise en peinture de la structure qui nécessite l'utilisation d'un portique. Cette portion du ring devait être achevée en juillet. Le chantier pourrait accuser du retard suite à l'entrepreneur qui tarde à finaliser l'installation du portique. Le tronçon entre l'accès depuis l'A503 et la porte de la Neuville, qui devait être traité dans la foulée et donc ramené à deux voies à partir de juillet sera donc reporté. C'est l'ensemble du chantier qui pourrait accuser du retard par rapport à l'échéance annoncée fin de cette année.

Budget : 25.700.000 € HTVA

### **PREPARER SON VEHICULE**

Prendre la route avec un véhicule qui n'est pas en ordre techniquement peut vite transformer les vacances en cauchemar, avec à la clé une note beaucoup plus chère que prévu. Un petit **check-up du véhicule** s'impose donc avant le départ. On peut aisément contrôler certains éléments soi-même.

#### **- Le plus important : la pression des pneus**

Un pneu sous-gonflé s'use plus rapidement, avec comme conséquence un allongement de la distance de freinage ou même un éclatement à vitesse élevée. Selon Vias, sur les autoroutes françaises, pendant les mois de juillet et août, 1 accident mortel sur 5 est causé par un éclatement de pneu dû à un sous-gonflage. Un pneu en surpression est tout aussi dangereux car il interfère dans la bonne tenue de route.

La bonne pression est celle préconisée par le constructeur automobile du véhicule. On retrouve généralement cette info dans le **manuel d'utilisation** et/ou sur une **vignette** souvent présente sur le **montant de la portière conducteur**, sur la **trappe à essence** ou dans la **boîte à gants**. **En cas de départ en vacances et donc de chargement plus important du véhicule, il est conseillé d'ajouter 0,2 à 0,3 bar de pression.**

#### **- Les clignotants, les feux stops et les phares.**

Il est important de vérifier que tous les feux (clignotants, feux stop et feux de croisement) sont en bon état de marche et correctement réglés. C'est indispensable pour permettre au conducteur, d'une part, d'être vu et, d'autre part, de repérer à l'avance les dangers et de réagir à temps.

Pour une visibilité optimale, il faut également vérifier l'usure des balais d'essuie-glaces et le bon réglage de tous les rétroviseurs.

- **Un réservoir de liquide lave-glace bien rempli ;**
- **Un niveau d'huile et de liquide de refroidissement suffisants ;**

Pour d'autres points importants à vérifier, tels que les freins ou les amortisseurs, il est fortement conseillé de s'adresser à un professionnel.

### **Comment charger la voiture ?**

#### **Dans le coffre**

- Il faut veiller à placer les bagages lourds dans le coffre et non dans l'habitacle et mettre les objets les plus lourds le plus bas possible (donc éviter de les mettre sur le toit) et au centre pour équilibrer la voiture.
- Utiliser les bagages légers pour coincer les lourds.
- Arrimer les bagages si le véhicule est équipé de sangles.
- Penser visibilité. Ne pas charger le coffre jusqu'au-dessus et ainsi nuire à la visibilité du conducteur ;

Pour ceux qui utilisent des coffres de toit ou des porte-vélos, il est important de veiller à respecter scrupuleusement les indications du constructeur, de s'assurer que le chargement est solidement arrimé et de ne pas masquer la plaque d'immatriculation.

#### **Dans l'habitacle**

En cas de choc, le poids est démultiplié et les bagages ou autres objets présents dans la voiture peuvent devenir de véritables projectiles. Une simple canette pèse par exemple près de 10 kilos à une vitesse de 120km/h ! Mieux vaut donc éviter de laisser le thermos de café dans l'habitacle pendant le trajet.

- On peut par exemple placer les boissons et en-cas dans les pochettes de rangement des sièges ou dans un sac ou frigo box attaché avec la ceinture de sécurité sur un siège disponible.
- ⇒ Ne pas oublier qu'une voiture chargée se comporte différemment, elle dérape plus vite, a besoin d'une plus grande distance de freinage et redémarre beaucoup plus lentement.

## **CODE DE LA ROUTE**

### **Respecter le code de la route**

Le fait d'être en vacances ne dispense pas de respecter les règles du code de la route. En Europe, tous les états membres de l'UE (hors Danemark, Irlande et Royaume-Uni) peuvent partager les informations relatives aux véhicules immatriculés sur leur territoire qui ont commis une infraction routière. Cela signifie que même si elle a été constatée à l'étranger, l'amende finira par arriver au domicile du contrevenant.

### **Directive européenne**

Suite à une directive européenne de 2011, tous les États membres de l'UE (hors Danemark, Irlande et Royaume-Uni) peuvent partager les informations relatives aux véhicules immatriculés sur leur territoire qui ont commis une infraction routière.

La directive porte sur les 8 infractions suivantes :

- \* excès de vitesse ;
- \* non-port de la ceinture de sécurité ;
- \* franchissement d'un feu rouge ;
- \* conduite en état d'ébriété ;
- \* conduite sous l'influence de drogues ;
- \* non-port du casque ;
- \* circulation sur une voie interdite ;
- \* usage illicite d'un téléphone portable ou de tout autre équipement de communication en conduisant un véhicule.

Le montant de l'amende et les procédures de poursuite sont déterminés par le code de la route du pays européen dans lequel l'infraction a eu lieu.

Il est possible de préparer son trajet à l'avance, en consultant la législation en vigueur dans le pays dans lequel on se rend via le site internet : [http://ec.europa.eu/transport/road\\_safety/going\\_abroad/index fr.htm#](http://ec.europa.eu/transport/road_safety/going_abroad/index_fr.htm#)

### **Spécificités du code de la route à l'étranger**

NB : Nous avons repris uniquement les éléments qui diffèrent de chez nous pour la vitesse, l'alcool ainsi que quelques règles spécifiques qui n'existent pas en Belgique. Les limitations de vitesse indiquées ne concernent que les voitures particulières.

## **FRANCE**

### **1. Vitesse**

Sur autoroute : 130km/h et 110 km/h en cas de pluie ou dans certaines zones.

**Une baisse de la limitation de vitesse sur les routes secondaires à 80km/h est prévue à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Elle concerne les routes à double sens sans séparateur central.**

## **2. Alcool**

Alors que le taux maximal d'alcoolémie autorisé est de 0,5‰ comme en Belgique, il est baissé à 0,2‰ pour les nouveaux conducteurs (titulaires d'un permis depuis soit moins de 3 ans ou soit moins de 2 ans si le conducteur — en plus d'avoir suivi une formation de 20 heures avec un instructeur — a parcouru au moins 3 000 km sur une période minimale de 2 ans, accompagné par un conducteur expérimenté, avant de passer l'épreuve de conduite).

En Belgique, le taux est fixé à 0,5‰ pour tous les conducteurs quel que soit leur âge à l'exception des conducteurs professionnels pour lesquels il est fixé à 0,2‰. Les jeunes conducteurs (titulaires du permis depuis moins de 2 ans) sont toutefois sanctionnés plus sévèrement. En effet, s'ils sont contrôlés positifs à l'alcool, ils ont d'office un retrait de permis et doivent repasser au moins l'un des examens (théorique ou pratique).

## **3. Quelques spécificités**

- Les conducteurs ne peuvent utiliser leur téléphone portable qu'avec un kit mains-libres *bluetooth*. Ils ne peuvent pas l'utiliser avec des écouteurs (que ce soit pour des appels ou de la musique) – Amende de 135 euros.
- En théorie, il est obligatoire d'avoir un éthylotest jetable dans l'habitacle, mais aucune sanction n'est donnée aux conducteurs qui n'en ont pas.
- Les conducteurs doivent se munir d'une vignette environnement disponible via le site web du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire <https://www.certificat-air.gouv.fr/fr/demande>
- **Légalement, il est interdit** de placer un enfant de moins de 10 ans à l'avant d'une voiture. Il s'agit d'une pratique sanctionnée par une amende de 135 euros.

2 dérogations existent :

- Si le véhicule ne dispose pas de banquette arrière ou si celle-ci n'est pas équipée de ceinture de sécurité.
- Si la banquette arrière est momentanément inutilisable ou déjà occupée par des enfants de moins de 10 ans installés dans des [sièges auto](#).

En Belgique, un enfant peut être transporté à l'avant dès sa naissance à condition d'être installé dans un siège adapté à son poids s'il mesure moins d'1m35.

## **ALLEMAGNE**

### **1. Vitesse**

Voies urbaines : 50km/h

Voies non urbaines : 100 km/h

Autoroutes : 130 km/h (sur certains tronçons où il n'y pas de limitations de vitesse, le 130 est uniquement recommandé).

## **2. Alcool**

Le taux est fixé à 0‰ pour les conducteurs ayant leur permis depuis moins de deux ans ainsi que pour les conducteurs professionnels.

## **3. Règle spécifique**

Il faut se munir d'une vignette environnementale pour rouler dans un grand nombre de villes allemandes. Par exemple, Berlin, Munich et Cologne.

Le document est obligatoire pour tous les véhicules à quatre roues qui souhaitent entrer dans les villes concernées. Les automobilistes qui empruntent uniquement l'autoroute et les motards ne sont donc pas concernés. La vignette coûte 17,50 euros et peut être achetée (entre autres) sur le webshop de la VAB. Elles peuvent également être acquises directement en Allemagne.

## **ITALIE**

### **1. Vitesse**

130 km/h sur autoroute, le reste est similaire à Belgique.

### **2. Alcool**

Le taux est fixé à 0‰ pour les nouveaux conducteurs et pour les conducteurs professionnels.

### **3. Règles spécifiques**

- L'utilisation des phares en plein jour est obligatoire.
- Les chiens doivent porter une ceinture de sécurité. En Belgique, un chien transporté dans une voiture doit être séparé du conducteur par un filet.
- Il existe des "zones de trafic limité" ("ZTL") où la circulation est interdite sauf à certains conducteurs qui ont des dérogations. Il faut donc être très attentif aux panneaux.
- Les vélos doivent être signalés par un panneau rouge et blanc lorsqu'ils sont attachés à l'arrière du véhicule.

## **PAYS-BAS**

## **1. Vitesse**

Voies non urbaines : 80km/h

Autoroutes : limitations de vitesse dynamiques (100, 120 et 130km/h)

## **2. Alcool**

Le taux est fixé à 0,5‰ pour les conducteurs professionnels et à 0,2‰ pour les nouveaux conducteurs (titulaires du permis depuis moins de 5 ans).

## **ESPAGNE**

### **1. Vitesse**

90km/h sur les voies rurales sans accotement stabilisé ou avec accotement étroit (<1,5m).  
120km/h pour les voies rurales avec accotement stabilisé d'au moins 1,5m de large ou avec au moins deux voies dans chaque direction.

### **2. Alcool**

Le taux est fixé à 0,3‰ pour les nouveaux conducteurs (titulaires d'un permis depuis moins de 2 ans ainsi que pour les conducteurs professionnels)

### **3. Règles spécifiques**

- Les vélos doivent être signalés par un panneau rouge et blanc lorsqu'ils sont attachés à l'arrière du véhicule.
- Casque (moins de 16 ans: obligatoire; plus de 16 ans: recommandé en zone urbaine et obligatoire en dehors des zones urbaines). En Belgique, le port du casque vélo n'est pas obligatoire.
- Seuls les téléphones ou équipements mains-libres (bluetooth) sont autorisés. L'utilisation d'écouteurs ou de casque audio est interdite.

## **Autres infos utiles**

- Les avertisseurs de radars sont interdits en **Suisse, Irlande, Slovaquie** et **Turquie**. En France, ils doivent mentionner des « zones à risque » et pas des radars pour être autorisés.
- Au **Portugal**, il est interdit de transporter des vélos à l'arrière de la voiture, ils doivent absolument être placés sur le toit.
- Pour ceux qui se rendent en Suisse, il faut prévoir un triangle de danger qui doit être à portée de main du conducteur. En dehors des agglomérations, le conducteur doit klaxonner avant de s'engager dans un virage serré et dépourvu de visibilité.
- A **Chypre**, il est totalement interdit de manger et boire au volant; même de l'eau.

- En **Croatie**, les conducteurs de moins de 24 ans doivent rouler 10 km/h moins vite que la limitation (ex.: 40 km/h au lieu de 50 en agglomération).

### **Pendant le trajet ?**

- Ne pas oublier de boucler sa ceinture juste avant de démarrer et d'attacher correctement les enfants dans un siège adapté s'ils mesurent moins d'1,35m.
- Ne pas mettre ses pieds sur le tableau de bord, très dangereux en cas d'accident et de déploiement de l'airbag.
- Prévoir des pauses toutes les 2h afin d'éviter les risques de somnolence au volant et ne surtout pas hésiter à s'arrêter pour prendre un café et faire une petite sieste de 15 minutes. On peut également passer le volant à l'un des passagers si on ne se sent plus du tout concentré.
- Si on utilise le régulateur de vitesse, il faut être très attentif aux panneaux afin d'anticiper les changements de régimes de vitesse et rester alerte pour réagir rapidement en cas de freinage d'urgence.
- Si on utilise un GPS, mieux vaut encoder la destination avant de partir ou confier cette tâche au passager.

### **Un petit contrôle des assurances ne peut pas faire de tort !**

On ne pense généralement pas à vérifier ce que couvrent nos assurances qu'au moment où l'on en a besoin... Or, lorsque le sinistre est survenu, il arrive qu'on réalise qu'on n'était pas assuré et il est trop tard ! De nombreuses assurances sont susceptibles d'intervenir en cas de pépins lors de vacances en voiture. Avant le départ, il vaut donc mieux effectuer un petit check-up auprès de son courtier/assureur. Les bonnes questions à se poser : suis-je ou non assuré pour...

- ✓ Un éventuel rapatriement ?
- ✓ Les préjudices corporels subis par le conducteur de la voiture et/ou ses passagers ?
- ✓ Les dégâts matériels à mon véhicule ou à celui de la compagnie de location ?
- ✓ Les dégâts subis ou causés par ma remorque ?
- ✓ ...

[Assuralia a réalisé une brochure reprenant davantage d'informations à ce sujet :](#)

### **CONTACTS PRESSE :**

SOFICO - Héloïse WINANDY : 0495 28 43 46

AWSR - Belinda DAMATIA : 0498 048 361

Cabinet du Ministre DI ANTONIO - 0479 888 475